



# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

## DÉCISION N° 2024-070

**Objet** : Demande de subvention auprès de l'Agence Autonome Yvelines & Hauts-de-Seine, en réponse à l'appel à projet Lien social dans les Yvelines au titre de l'année 2024.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la création par la loi n°2015-1776 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 de la Conférence des financeurs, instance départementale au bénéfice du développement de la politique de prévention de la perte d'autonomie sur l'ensemble du territoire,

**CONSIDÉRANT** que le département des Yvelines a délégué la gestion du concours des deux Conférences des Financeurs à l'Agence Autonome Y,

**CONSIDÉRANT** l'appel à projet Lien social dans les Yvelines au titre de l'année 2024,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Vélizy-Villacoublay met en place plusieurs activités de lien social au profit des seniors de la Ville,

## DÉCIDE

**Article 1** : De solliciter une subvention auprès de l'Agence Autonome Y d'un montant de 15 000 € pour la réalisation d'ateliers et d'animations sur la thématique du lien social.

**Article 2** : De signer tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention le cas échéant.

**Article 3** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 29/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240129-DEC\_2024\_070-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

Acte affiché du 01/02/2024 au 02/04/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)